



SOLIDARITÉS
NOUVELLES
LOGEMENT

PROLOGUES

ÉPARGNEZ SOLIDAIRE AVEC SNL-PROLOGUES

ET SI VOTRE ARGENT CONTRIBUAIT RÉELLEMENT À BÂTIR UN MONDE PLUS SOLIDAIRE ?

Investir dans la foncière SNL-Prologues, c'est soutenir la **création de logements de qualité** et bien placés principalement en Ile-de-France, **tout en contribuant à une société plus juste.**

www.investirsolidaire.fr

INVESTIR CHEZ SNL-PROLOGUES, C'EST CHOISIR...

UNE COOPÉRATIVE **ROBUSTE ET D'UTILITÉ SOCIALE**

Depuis 30 ans, la foncière SNL-Prologues crée des logements d'insertion en faveur des plus démunis. Fondée par le Mouvement Solidarités Nouvelles pour le Logement pour porter ses opérations immobilières, elle assure acquisitions, réhabilitations et financement des logements solidaires.

SNL-Prologues c'est :



Des **logements d'insertion loués à des ménages précaires** bénéficiant d'un **accompagnement social et de proximité** opéré par les associations départementales SNL

+ 3 classes énergétiques gagnées en moyenne grâce aux travaux réalisés
une action concrète contre la précarité énergétique

Loyer de 360 € pour une surface moyenne de 50m²
Des loyers très bas qui permettent de loger des personnes en grande précarité



des choix d'implantations **proches des transports et des services publics**



1 244 logements en Île-de-France et dans l'Eure, en copropriétés ou dans de petits collectifs

DEVENEZ ASSOCIÉ DE LA FONCIÈRE SOLIDAIRE SNL-PROLOGUES POUR :

- Contribuer à **la création de logements de qualité et bien placés pour les plus précaires.**
- Placer votre argent dans **une coopérative avec un bilan robuste basé sur un parc immobilier constitué progressivement depuis 1995.**
- Faire le choix d'un projet **reconnu pour son fort impact social et environnemental labellisé Finansol.**
- Obtenir un effet levier grâce à une **réduction d'impôt sur le revenu dû en France égale à 25% du montant de ma souscription.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 J'investis minimum 1 000 € (équivalent à 5 parts sociales).
- 2 Dès la première année, je bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu dû en France égale à 25% du montant de ma souscription*.
En investissant 1 000 €, je peux bénéficier d'une réduction d'impôt de 250 €, sous réserve de respecter les conditions prévues par l'article 199-terdecies-0 AB du CGI*.
- 3 Après 7 ans**, je peux demander le remboursement de mes parts ou poursuivre mon engagement auprès de SNL-Prologues.
- 4 En investissant dans la coopérative foncière solidaire SNL-Prologues, je n'ai aucun frais d'entrée ni de sortie.

25%

* Sous réserve du respect des conditions (y compris plafonds) prévues par le régime fiscal applicable. En cas de dépassement du plafond annuel de niches fiscal, le montant de la réduction peut être reporté sur l'IR (Impôt sur le Revenu) dû au titre de l'année suivante.

** Après le 31 décembre de la 7ème année suivant celle de votre souscription

S'INFORMER SUR LES RISQUES AVANT DE SOUSCRIRE

Il est rappelé que la souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives constituées sous forme de société anonyme (SA) comporte des risques de perte partielle ou totale des sommes investies et d'illiquidité de l'investissement et que l'avantage fiscal attaché à la souscription dépend du respect de conditions dont le respect d'une durée minimum de conservation. La présente offre ne fait pas l'objet d'un prospectus visé par l'AMF mais d'un Document d'Information Synthétique (DIS) établi par SNL-Prologues. Avant toute souscription, consultez le DIS disponible sur www.investirsolidaire.fr ou sur simple demande auprès de SNL-Prologues.

POUR SOUSCRIRE, RENDEZ-VOUS SUR
WWW.INVESTIRSOLIDAIRE.FR

Un projet reconnu d'utilité sociale



SNL-Prologues est agréée par l'État *Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale*. Toute son activité a pour but d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, de lutter contre les exclusions et les inégalités et de concourir au développement durable. La foncière solidaire SNL-Prologues fait aussi partie des sept foncières françaises à avoir obtenu le mandatement européen SIEG (*Service d'Intérêt Economique Général*), qui impose un contrôle annuel par l'État et garantit le caractère d'intérêt général de son action.

Un placement fiable et transparent



SNL-Prologues bénéficie du **Label Finansol*** qui garantit la solidarité et la transparence des parts sociales du capital de SNL-Prologues.

*Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne SNL-Prologues. Le capital investi n'est pas garanti. Pour en savoir plus : www.finance-fair.org

Une foncière Solidaire récompensée par ESS France



En 2024, ESS France a attribué le Prix de l'Utilité sociale à SNL-Prologues. Une récompense prestigieuse qui reflète les actions concrètes menées par SNL-Prologues pour trouver des solutions au mal-logement.

DEVENEZ L'UN DE NOS 650 SOUSCRIPTEURS PARTICULIERS

Plus d'informations sur
www.investirsolidaire.fr



SNL-Prologues

3 rue Louise Thuliez - 75019 Paris
investirsolidaire@solidarites-nouvelles-logement.org
Tél. : 01 42 41 22 99

Union d'Économie Sociale sous forme de SA à capital variable
Siret 402 987 622 000 55 - R.C.S. PARIS B 402 987 622